



# L'île aux Bambins

*Journal d'informations du Relais Familles  
Assistants Maternelles de la CCVA*

**Journal n°3**

**Mars/Avril 2010**



Bonjour à toutes et à tous,

Nous voici proches des beaux jours, le printemps arrive, alors profitez pour sortir et venir aux animations du Relais !!

N'oubliez pas nos 2 rendez-vous en mars et avril pour la bourse puériculture afin de renouveler votre matériel puériculture et vos jeux !! Bonne lecture.

Aurore LEU

Animatrice du Relais Familles Assistants maternelles de la CCVA

## Horaires

### permanences

#### Mardi

8h30-12h30 et 14h-19h

à Roulans

(espace culturel)

#### Jeudi

8h30-12h30 et 14h-19h

à Bouclans

(Mairie 03.81.55.20.09,  
ligne directe)

#### Vendredi

13h30-17h30

1er et 3ème du mois

à Bouclans (0381552009)

2ème et 4ème du mois

à Roulans

#### Samedi

sur RDV uniquement  
(Roulans ou Bouclans)

Bonjour! bonjour! petite marmotte  
Réveille-toi, c'est le **PRINTEMPS**  
Les champs sont verts, il est grand temps  
Dépêche-toi, il faut que tu sortes

Allons, debout! vois le soleil,  
C'est Tamias, ton petit ami  
Les oiseaux déjà font leur nid  
Hâte-toi, finis ton sommeil.



#### Fermeture du Relais

Le mardi 2 mars de 14h à 17h

Le jeudi 1er avril toute la journée

**Relais Familles Assistants Maternelles  
de la Communauté de Communes Vaîte-Aigremont**  
2 rue Ellysée Bost 25820 LAISSEY  
06.87.79.14.14 ou rfam.ccva@francas-doubs.fr

# DOSSIER: LES IMPÔTS

Comme tous salariés, l'Assistante maternelle est soumise à l'impôt sur le revenu. Elle a le choix entre 2 modes de déclaration

## La déclaration de revenu fiscal pour les assistantes maternelles

### Imposition selon le régime du droit commun

- le revenu à déclarer est constitué par le total des salaires nets imposables.
- la somme à déclarer est pré imprimée sur la déclaration (case AJ ou BJ).
- ce mode de déclaration peut permettre de bénéficier de la prime pour l'emploi.
- le montant correspondant à la rémunération des heures complémentaires et majorées apparaît dans la case AU ou BU, car il compte pour le calcul du revenu fiscal de référence et la prime pour l'emploi.

### Le régime spécial

- un calcul particulier est à effectuer pour déterminer la somme à déclarer.
- ce calcul est à faire par enfant et par année civile.
- les rémunérations à prendre en compte pour ce calcul sont : le salaire imposable, les congés payés et les différentes indemnités.
- Le centre des impôts peut être amené à demander les justificatifs de calcul (dans un délai de 3 ans).

### Mode de calcul du régime spécial

Pour ce calcul, il est impératif que l'assistante maternelle dispose d'un relevé d'heures journalier par enfant pour être en mesure d'effectuer ce calcul.

#### Les rémunérations à prendre en compte : montant A

Le salaire imposable qui apparaît sur la fiche de salaire (salaire net + CSG et RDS imposables)

L'indemnité représentative de congés payés et les indemnités diverses : entretien, nourriture, transport.

==) Ne pas déclarer la rémunération perçue au titre des heures complémentaires ou majorées.

#### Décompte des jours de travail :

La somme forfaitaire à déduire du revenu est calculée à partir des journées d'accueil de l'enfant de 8h et plus.

Pour les journées d'accueil inférieures à 8h, on totalise les heures effectuées sur l'année et on divise le total par 8 pour obtenir un nombre de journée.

Les heures complémentaires et majorées ne sont pas à prendre en compte.

Seul le temps de garde réel est à prendre en considération.

Le temps de formation, les jours fériés rémunérés, les absences de l'enfant rémunérées ne sont pas à comptabiliser en temps de garde réel.

#### Calcul de la déduction forfaitaire

Multiplier le nombre de journées d'accueil obtenu par 26,58€ (=3h de smic X 8,86€) = **montant B**

#### Montant à déclarer

Si votre **montant A** (vos rémunérations) est supérieur à votre **montant B** (déduction forfaitaire) : déclarer la différence des deux, dans la case AJ ou BJ de votre déclaration.

Si votre **montant A** est inférieur à votre **montant B** : déclarer 0.

Si vous avez plusieurs enfants, vous pouvez cumuler les résultats obtenus.

***Le relais vous conseille de vous renseigner auprès d'un conseiller  
aux Centres des impôts, pour vos calculs.***

Centre des Impôts à Besançon: 03.81.41.29.00

Centre des Impôts à Baume Les Dames: 03.81.84.00.61

### **SMIC au 1er janvier 2010**

Il a été revalorisé de 0,5% (8,86€ brut soit 6,86 € net)

Le minimum horaire est de 2,49€ brut soit 1,93€ net

# SANTE

## 1-La salive de l'adulte suffit- elle à désinfecter la tétine tombée au sol ?

Non : La salive n'est pas désinfectante. De plus, il y a risque de transmission du muquet et de caries à l'enfant.



Laver puis désinfecter les matelas à langer, les pots, les WC et tout le matériel de puériculture, à l'eau de javel avec de l'eau froide également.

Les jouets en plastiques peuvent être mis dans un sac en tissus ou une taie d'oreiller, et lavés en machine.

## 2-Que dois-je faire lorsque l'enfant perd une dent après une chute ?

Récupérer la dent et mettez la dans du lait pour le transport, et consulter d'urgence un dentiste.

## 3- Je n'ai pas le droit de donner des médicaments à l'enfant que je garde, alors que faire en cas de fièvre ?

Découvrez l'enfant et surveillez régulièrement sa température.

Faire boire en petites quantités des boissons fraîches non glacées.

Baisser le chauffage

Prévenez les parents, à défaut appeler le médecin en cas de persistance de la fièvre.

## 4- Que puis-je faire pour limiter la propagation des microbes ?

Aérez les pièces au moins 10 mn par jour.

Utilisez de l'eau de javel avec de l'eau froide pour qu'elle conserve son pouvoir désinfectant.

## 5- Le petit que je garde s'est mis à pleurer très fort, a bloqué sa respiration et est devenu tout bleu. Le médecin que j'ai contacté m'a dit que c'était le spasme du sanglot. Que faire dans ce cas ?

Allonger l'enfant au calme et parlez-lui paisiblement.

Signaler toujours aux parents la survenue de réactions insolites de l'enfant.

## 6-Que faire en cas de vomissement de l'enfant ?



Coucher l'enfant malade en position latérale de sécurité pour éviter les inhalations bronchiques.

Le reconforter car il est souvent très angoissé par ce qui lui arrive.

Donner à boire souvent, par petites quantités, mais ne pas forcer l'enfant.

Les vomissements associés à une chute, à une température élevée, à une diarrhée, à un changement de comportement de l'enfant doivent

augmenter votre vigilance : Dans tous les cas, contacter les parents et le médecin, voire le SAMU pour connaître la conduite spécifique à tenir.

## 7-Que faire pour éviter la propagation des poux ?

Une bonne hygiène n'empêche pas les poux. Ils passent facilement d'une tête à l'autre, par l'intermédiaire des bonnets et écharpes, notamment.



Pour traiter, utilisez des lotions adaptées à l'âge de l'enfant (demandez conseil à votre pharmacien) en respectant bien la notice. Utilisez un peigne fin spécial pour décoller les lentes mortes.

Lavez bonnet, foulard, écharpe, chapeau, chemise, peluches, accessoires de coiffure à 60° au moins.

Attention ! Les poux proliférant très rapidement, il est important de surveiller les cheveux de tous les enfants régulièrement.

## 8-Que faire en cas de constipation?

Augmenter la ration en eau ou en bouillon de légumes.

Donnez des jus de fruits (pruneaux, raisin, orange, pomme)

Donnez des légumes verts (poireaux, haricots verts, épinards)

## 1ère Baby Bourse

Je recherche des personnes volontaires pour préparer la bourse puériculture sur Roulans (les personnes intéressées pour participer à la buvette) et sur Bouclans

Merci de me contacter au Relais au 0687791414

## Décoration du Relais



Pour Pâques, **Petits et Grands**, venez apporter vos dessins ou mobiles afin de décorer le Relais. Place à votre imagination !!!

RDV à Roulans ou Bouclans suivant votre lieu d'habitation.



## Lapins et poussins en laine

### Fournitures

- laine jaune et marron
- cartoline jaune et marron (ou blanche et peindre avec les enfants)
- ciseaux, colle, feutre noir

### Réalisation

- découper 2 motifs de chaque animal (2 poussins et 2 lapins) sur de la cartoline
- superposer les 2 pièces et coller les têtes, laisser le corps ouvert

-colorier le bec en orange et faire les yeux des animaux

-couper un long brin de laine et entourer régulièrement l'anneau qui forme le corps des animaux. Faire un nœud dès que vous avez fini.

-lorsque l'anneau du carton est rempli, passer la pointe des ciseaux par l'extérieur entre les 2 disques de carton et couper tous les fils sur le bord.

-Replier les pattes du poussin vers l'extérieur sur la ligne de



Lieux	En Mars « Bricolage de Pâques »	En Avril « Cuisinons ensemble »
<b>Roulans</b> Au périscolaire la Récré	<b>Mardi 16</b> (sous réserve d'être modifié) de 9h à 11h	<b>Mardi 13</b> de 9h à 11h
<b>Bouclans</b> Au périscolaire	<b>Jeudi 18</b> de 9h à 11h	<b>Jeudi 15</b> de 9h à 11h
<b>Matériel</b>	Réhausseur, vieux habits,	Réhausseur, vieux habits ou tablier, 4 boîtes en plastiques pour le transport (participation financière de 0,50 € par pers)

Inscription obligatoire auprès du Relais au 06.87.79.14.14

### Permanences à l'Espace Mery de Baume-les-dames

- **CIDDF** (permanences juridiques gratuites ) les 2ème et 4ème mardis du mois, l'après-midi
- **CAF** tous les vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
- **CPAM** tous les jeudis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

### Numéros utiles

- **CAF de Besançon**: 0820252510 ([www.caf.fr](http://www.caf.fr))
- **Centre Pajemploi**: 0820007253 ([www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr))
- **Pôle Emploi**: 3949 ([www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr))
- **Inspection du Travail à Besançon**: 0381211301 ou 3939

**Communes rattachées au Relais de la CCVA:** Bouclans, Breconchaux, Champlive, Châtillon Guyotte, Dammartin-les-Templiers, L'Ecouvotte, Glamondans, Gonsans, Laissey, Naisey-les-granges, Osse, Ougney-Douvot, Pouligney-Lusans, Le Puy, Roulans, Saint-Hilaire, Sechin, Val de Roulans, Vauchamps, Vennans, Villers Grelot

Ce journal d'information est disponible dans toutes les mairies de la CCVA, à la PMI de Saône et de Novillars, à la CCVA, disponible au Relais.

